

**RAPPORT**  
DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES 2014 SUR  
LES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ  
OPÉRATIONNELS (PAFIO)

(DU 25 AOÛT AU 19 SEPTEMBRE 2014)

**Région de Lanaudière**  
27 mai 2015



**RAPPORT  
DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES  
PAFIO 2014**

Produit le 27 mai 2015

## Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Direction générale du secteur sud-ouest  
Direction régionale de la gestion des forêts Lanaudière-Laurentides  
545, boul. Crémazie Est, 8<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2M 2V1  
Téléphone : 514 873-2140  
Télécopieur : 514 873-8983  
Courriel : lanaudiere@mffp.gouv.qc.ca

## Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto-verso, est accessible en ligne uniquement à l'adresse :

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/regions/pafi/lanaudiere.jsp>

## Table des matières

1. Contexte .....	1
2. Objectifs de la consultation publique .....	2
3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique .....	3
4. Principaux commentaires reçus .....	5
5. Conclusion .....	11
Annexe .....	12

## 1. Contexte

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1), adoptée en mars 2010, accorde au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs la responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS). Elle exige également que ces plans, dont l'élaboration s'appuie sur le principe d'aménagement écosystémique, soient soumis à une consultation publique.

Par conséquent, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mandaté la Conférence régionale des élus(es) (CRE) de Lanaudière et la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de Lanaudière pour organiser une consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO), réalisés annuellement des unités d'aménagement (UA) 062-51 et 062-52 situées sur le territoire public de Lanaudière.

Le PAFIO contient les secteurs d'intervention potentiels où s'effectueront les travaux commerciaux et non commerciaux. De plus, il intègre la localisation potentielle de chemins principaux et autres infrastructures à construire ou à améliorer.

La population a été informée par l'entremise des journaux locaux et du site Web de la CRE-CRRNT et du MFFP ainsi que par l'envoi de courriers électroniques aux différents partenaires régionaux susceptibles d'être intéressés par l'aménagement forestier de la forêt publique (municipalités, MRC, représentants de la CRÉ/CRRNT et des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)).

Pour en savoir plus sur la planification forestière, consultez le site Web du MFFP au [www.mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-planification-PAFIO.jsp](http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-planification-PAFIO.jsp).

## 2. Objectifs de la consultation publique

La consultation publique s'est tenue du 25 août au 19 septembre 2014 pour les deux unités d'aménagement (UA) de Lanaudière, soit l'UA 062-51 et l'UA 062-52. Durant cette période, la population a été invitée à poser des questions et à émettre ses commentaires à l'égard des PAFIO, par exemple sur les éléments suivants :

- les secteurs d'intervention potentiels
- la superficie d'intervention
- les traitements (commerciaux et non commerciaux)
- la localisation des chemins principaux et autres infrastructures
- le transport des bois

La consultation publique 2014 visait à :

- favoriser une meilleure compréhension, de la part de la population, de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et à intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources forestières et du territoire forestier;
- harmoniser l'aménagement forestier en fonction des valeurs et des besoins de la population;
- permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu de ses responsabilités.

### 3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique

Les deux unités d'aménagement, soit l'UA 062-51 et l'UA 062-52, sont comprises dans les limites de la région de Lanaudière (carte 1). L'Unité de gestion de Lanaudière, dont le bureau est situé à Sainte-Émélie-de-l'Énergie, s'occupe de la gestion des forêts dans ces unités d'aménagement.

#### Unité d'aménagement 62-51

L'unité d'aménagement 062-51 couvre une superficie de 399 386 ha. Elle est principalement située dans la MRC de Matawinie (82 % de sa superficie totale en fait partie). Elle touche également les MRC des Laurentides, d'Antoine-Labelle et de D'Autray. Des activités d'aménagement forestier sont prévues sur les territoires des MRC de Matawinie et de D'Autray.

On trouve sur ce territoire plusieurs lacs et rivières. Le réservoir Taureau constitue le principal plan d'eau. D'une superficie d'un peu plus de 95 km<sup>2</sup>, ce réservoir de grande étendue est situé dans la partie nord-est de l'unité d'aménagement. Il compte parmi les importants plans d'eau du sud du Québec. Les autres lacs d'importance du territoire incluent les lacs Mastigouche, Archambault et Ouareau. Les rivières L'Assomption, Ouareau et David sont les principales rivières qui traversent l'unité d'aménagement.

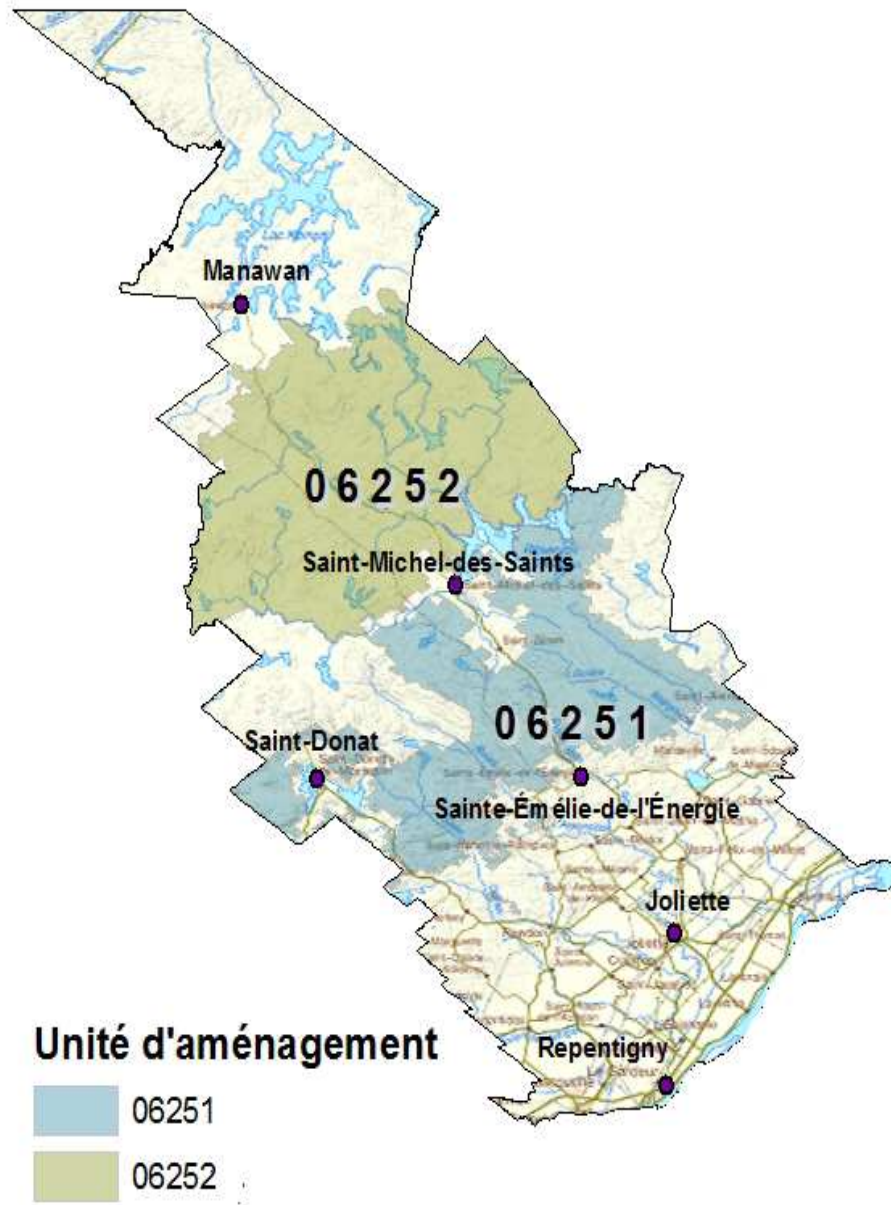
L'accès à l'unité d'aménagement 062-51 se fait principalement par la route provinciale 131 qui part de Joliette et se rend à Saint-Michel-des-Saints et à Saint-Ignace-du-Lac. Dans l'ouest du territoire, la ville de Saint-Donat est accessible à partir de Montréal en empruntant la route provinciale 125. Cette ville est également accessible par la route secondaire 347 qui relie cette municipalité à Saint-Côme, à Sainte-Émélie-de-l'Énergie et à Saint-Damien. On dénombre de nombreux ponts sur le territoire de l'unité d'aménagement.

#### Unité d'aménagement 62-52

L'unité d'aménagement 062-52 couvre une superficie de 399 386 ha. Elle touche à trois MRC : la MRC de Matawinie, la MRC d'Antoine-Labelle des Laurentides et la MRC de Mékinac de la Mauricie. L'unité d'aménagement est parsemée de plus de 685 lacs et 10 rivières d'importance. En somme, 31 793 ha de l'unité d'aménagement sont recouverts d'eau. Outre ces plans d'eau, le réservoir Taureau, situé dans la partie sud-est de l'unité d'aménagement, est l'une des plus grandes réserves d'eau de la région de Lanaudière.

Trois types de couvert forestier occupent l'unité d'aménagement : le couvert résineux, le couvert mélangé et le couvert feuillu. Le couvert mélangé se divise en couvert mélangé à dominance résineuse et en couvert mélangé à dominance feuillue. Au total, 246 678 ha de forêts productives sont qualifiés de zones exploitables à des fins de production ligneuse.





Carte 1 - Unités d'aménagement (UA) de la région de Lanaudivère

## 4. Principaux commentaires reçus

### 4.1. Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Dans le cadre de la consultation publique PAFIO 2014, les commentaires ont été émis tant au nom d'organismes que de personnes. Le **Tableau 1** ci-dessous indique le type et le nombre de répondants.

**Tableau 1 - Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires**

CONSULTATION PUBLIQUE PAFIO 2014		
Unités d'aménagement visées	Nombre d'organismes	Nombre de personnes (à titre personnel)
062-51 062-52	24	82

### Principaux commentaires reçus

Vu leur nombre et afin d'en faciliter le suivi, le MFFP a choisi pour le présent rapport de présenter les principaux commentaires reçus sous forme de tableau. Cette façon de faire facilite le repérage de l'information tout en permettant de voir l'ensemble des principales préoccupations soulevées par les participants à la consultation publique. Elle permet aussi de prendre connaissance des éléments de réponse du MFFP, par commentaire, et d'avoir ainsi un aperçu du suivi qui sera effectué.

Le **Tableau 2** qui suit regroupe donc les commentaires reçus par sujet et constitue un résumé de l'analyse effectuée par le MFFP. Il indique également le type de répondants (organisme ou personne). Il faut noter que les commentaires peuvent avoir été émis par l'un ou l'autre des répondants indiqués ou par plusieurs d'entre eux.

Tableau 2 – Principaux commentaires reçus et analyse du MFFP

Commentaires portant sur	Type de répondants	Notes du MFFP
<p><b>La conservation des forêts</b> (ex. : forêt Ouareau, montagne entourant le lac Clair)</p>	<p>Municipalité de Chertsey Personnes</p>	<p>La présente consultation publique a pour but de recueillir les préoccupations concernant différents aspects de la planification forestière opérationnelle (ex. : localisation des coupes, types et superficies des travaux sylvicoles). Ces préoccupations sont (ou seront) en discussion dans le cadre des travaux d'harmonisation en cours à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de Lanaudière. Des rencontres ont eu lieu ou auront lieu pour préciser les enjeux et évaluer les possibilités de modulation des travaux planifiés.</p> <p>Cependant, cette consultation ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis. L'affectation du territoire public est sous la responsabilité du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). La protection du territoire est sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Les demandes de conservation des forêts peuvent être traitées dans le cadre de différentes consultations publiques, telles que la révision du Plan d'affectation du territoire public (PATP) ou dans le cadre de l'implantation d'aires protégées.</p>

<p><b>La quiétude</b> (ex. : chalets, site de campings, lacs Clair, Odelin, Legendre, Charland)</p>	<p>Sépaq Personnes Association des propriétaires du lac Légaré (APLL) Association Notre-Dame du lac Clair Comité pour la protection du secteur du lac Koël Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie</p>	<p>Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) se soucie de la quiétude des villégiateurs, résidants, touristes et chasseurs qui fréquentent les secteurs visés par la planification opérationnelle. Des travaux d'harmonisation sont (ou seront) menés à la TGIRT de Lanaudière afin d'évaluer les possibilités de modulation des travaux dans les secteurs denses en sites de villégiature et les lacs d'intérêt majeur (ex. : période des travaux, transport des bois).</p> <p>Des rencontres entre les parties intéressées ont (ou auront) lieu, pour préciser les enjeux et les solutions applicables. Quant aux secteurs de chasse au gros gibier, une mesure d'harmonisation générale a été prévue à cette fin à la TGIRT de Lanaudière.</p>
<p><b>La qualité des milieux aquatiques</b> (ex. : lacs Beaulne, Charland, Clair, Evron, Légaré, Sarraill, Deuxième lac Rondeau, Neuvième lac, secteur Delorme)</p>	<p>Sépaq Zecs Québec MRC de Matawinie Municipalité de Saint-Côme Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie Auberge Val Saint-Côme Association Notre-Dame du lac Clair Association des propriétaires du lac Légaré Club des Épinettes Personnes Club St-Zénon inc. Corporation des propriétaires du 9<sup>e</sup> lac</p>	<p>Les activités d'aménagement forestier sont encadrées par des lois et règlements provinciaux, tels que le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI), notamment par des dispositions qui concernent la protection des rives, des lacs et des cours d'eau. Les préoccupations soulevées dans le cadre de cette consultation publique, quant aux effets potentiels des travaux sylvicoles sur la qualité de l'eau, sont (ou seront) discutées à la TGIRT de Lanaudière.</p> <p>Le Secteur de la faune et des parcs et le Secteur des forêts collaborent à l'identification de site faunique d'intérêt (SFI) où des normes d'intervention particulières sont prévues pour les lacs abritant des espèces d'intérêt pour la pêche.</p>

<p><b>La qualité des habitats fauniques terrestres</b> (ex. : orignal, cerf de Virginie, martre)</p>	<p>Sépaq Zecs Québec Trappeur</p>	<p>Les activités d'aménagement forestier sont encadrées par des lois et règlements provinciaux, tels que le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI), notamment par des dispositions qui concernent la répartition spatiale des coupes, les forêts matures et les conditions d'habitat du cerf de Virginie. Les préoccupations soulevées dans le cadre de cette consultation publique quant aux effets potentiels des travaux sylvicoles sur la qualité des habitats fauniques sont (ou seront) en discussion à la TGIRT de Lanaudière.</p> <p>Les enjeux précis concernant l'ambiance entourant le séjour de chasse pourront aussi être discutés par la TGIRT de Lanaudière.</p>
<p><b>La qualité des paysages</b> (ex. : lacs d'intérêt, sentiers pédestres, campings, refuges, chalets, station de ski)</p>	<p>Sépaq SÉPAQ Zecs Québec MRC de Matawinie Municipalité de Saint-Côme Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie Auberge Val Saint-Côme Association Notre-Dame du lac Clair Association des propriétaires du lac Légaré Club des Épinettes Personnes Club St-Zénon inc. Corporation des propriétaires du 9<sup>e</sup> lac Sentier national</p>	<p>Les activités d'aménagement forestier sont encadrées par des lois et règlements provinciaux, tels que le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI), notamment par des dispositions qui concernent le maintien de l'encadrement visuel autour d'unités territoriales récréotouristiques particulières.</p> <p>Les préoccupations soulevées dans le cadre de cette consultation publique quant aux effets potentiels des travaux sylvicoles sur la qualité des paysages sont (ou seront) en discussion à la TGIRT de Lanaudière. Des travaux d'harmonisation sont (ou seront) menés afin d'évaluer les possibilités de modulation des travaux dans les secteurs denses en sites de villégiature et les lacs d'intérêt majeur (ex. : types de travaux, superficies des travaux). Des rencontres avec les parties intéressées ont eu (ou auront) lieu également pour préciser les enjeux et les solutions applicables.</p>

<p><b>La sécurité et l'entretien des chemins forestiers</b></p>	<p>Zecs Québec Municipalité de Saint-Côme Station touristique de Val Saint-Côme</p>	<p>Les chemins forestiers sont fréquentés par de nombreux utilisateurs. Tous ont une responsabilité en ce qui concerne la sécurité routière. Il incombe à tous les utilisateurs d'adapter leur conduite aux conditions des chemins forestiers. Le MFFP a la responsabilité de fermer un chemin ou un pont s'il est jugé dangereux à la circulation.</p> <p>Il incombe aux entreprises, au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, de veiller à l'entretien, à la signalisation et à l'amélioration des chemins publics qu'ils empruntent annuellement dans le cadre de leurs activités de transport de bois. Les entreprises ont également la responsabilité d'informer et de former leurs travailleurs à la conduite sécuritaire en forêt et d'assurer une supervision du respect des règlements et consignes de sécurité.</p>
<p><b>Le contrôle des accès au territoire</b> (ex. : réserve Rouge-Matawin)</p>	<p>Sépaq</p>	<p>Les préoccupations relatives aux limites de territoires structurés (maintien de couvert pour identifier la limite, limiter les chemins d'accès, etc.) sont (ou seront) en discussion dans le cadre des travaux d'harmonisation menés à la TGIRT de Lanaudière. Certains éléments spécifiques pourront être traités par des mesures d'harmonisation fines à convenir entre les parties intéressées.</p>
<p><b>La protection des sentiers non motorisés</b> (ex. : sentiers pédestres)</p>	<p>Sentier national Station touristique Val Saint-Côme SDPRM</p>	<p>Le cadre légal s'applique aux activités d'aménagement aux abords des sentiers reconnus (ex. : RNI). Le MFFP recommande aux demandeurs de s'assurer que les sentiers sont reconnus dans les affectations du territoire, une responsabilité du MERN.</p> <p>La protection des sentiers pédestres est (ou sera) en discussion dans le cadre des travaux d'harmonisation en cours à la TGIRT de Lanaudière.</p>
<p><b>La protection des sentiers motorisés</b> (ex. : VHR)</p>	<p>Trappeur</p>	<p>La protection des sentiers motorisés est (ou sera) en discussion dans le cadre des travaux d'harmonisation en cours à la TGIRT de Lanaudière.</p>

<p><b>La stratégie d'aménagement</b> (ex. : répartition spatiale des coupes dans le temps et dans l'espace, traitements sylvicoles)</p>	<p>Sépaq Personnes</p>	<p>Cette consultation publique a pour but de recueillir les préoccupations concernant différents aspects de la planification forestière opérationnelle (ex. : localisation des coupes, types et superficies des travaux sylvicoles). Des travaux d'harmonisation sont (ou seront) menés à la TGIRT de Lanaudière afin d'évaluer la possibilité d'harmoniser les travaux opérationnels planifiés. L'harmonisation des travaux opérationnels doit se faire dans le respect de la stratégie d'aménagement, qui est élaborée selon le cadre légal et les balises du nouveau régime forestier. Le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État prévoit la coupe mosaïque et les unités territoriales de référence comme outils pour la répartition spatiale des coupes dans ce territoire. Le choix des traitements sylvicoles est déterminé selon l'autoécologie des essences présentes dans le peuplement, la structure actuelle du peuplement et les enjeux écologiques.</p> <p>Cependant, cette consultation ne permet pas de réviser la stratégie d'aménagement. Les préoccupations concernant cette dernière peuvent être traitées dans le cadre de la consultation publique sur les plans d'aménagement forestier tactiques.</p>
<p><b>L'information sur la planification des chantiers</b> (début des travaux et accès pour le transport des bois)</p>	<p>Trappeurs</p>	<p>Un processus de communication entre les industriels et certains groupes d'intérêt a été élaboré par la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de Lanaudière. Le processus implique pour les industriels forestiers de tenir les groupes d'intérêt au courant du calendrier de réalisation de la Programmation annuelle des activités d'aménagement forestier (PRAN).</p>
<p><b>Les contrats pour travaux forestiers</b></p>	<p>Conseil des Atikamekw de Manawan</p>	<p>Le MFFP vise à favoriser les différentes possibilités d'emplois en forêt pour les entrepreneurs et les travailleurs forestiers. Des consultations spécifiques sont prévues avec les communautés autochtones.</p>

## **5. Conclusion**

Cette consultation publique a permis à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés. Cet exercice s'est avéré profitable autant pour le Ministère que pour la CRE et les tiers concernés. La Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de Lanaudière s'inspirera des commentaires reçus afin de proposer des mesures d'harmonisation au Ministère. Celui-ci évaluera la recevabilité des recommandations de la TGIRT et fera sa planification forestière définitive en tenant compte des recommandations qu'il aura retenues, dans le respect de la stratégie d'aménagement et du cadre légal. Compte tenu du rôle important des TGIRT dans le processus de planification forestière, le Ministère invite les citoyens intéressés à communiquer avec leur représentant siégeant à cette table de concertation régionale (annexe).



## Annexe

### TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TGIRT) DE LANAUDIÈRE

Table GIRT 062	
Gaétan Morin	Président Table GIRT
Claudine Ethier	Responsable Table GIRT
MFFP (personnes-ressources)	
Daniel Soulières	MFFP - UG Laval-Lanaudière
Frédéric Joubert	MFFP - UG Laval-Lanaudière
Mathieu Gingras	MFFP - DG Fo Laurentides-Lanaudière
Émilie Chalifour	MFFP - UG Laval-Lanaudière
Communauté atikamekw de Manawan	
Jean-Roch Ottawa	Délégué - chef du Conseil de bande
Catherine Tardif	Substitut - Chargée de projet
Kévin Dubé	Substitut - Coordonnateur CRT; Conseil Atikamekw Manawan
MRC de Matawinie	
Judith Godin	Déléguée - Aménagiste MRC de Matawinie
Réjean Gouin	Substitut - Maire de Saint-Michel-des-Saints
MRC de D'Autray	
Bruno Tremblay	Délégué - Aménagiste MRC d'Autray
Francine Bergeron	Substitut - Mairesse de Mandeville
Bénéficiaires de garantie d'approvisionnement	
Guilhem Coulombe	Délégué - Groupe Crête–Riopel
François Nobert	Substitut - Groupe Crête–Riopel
	<i>Siège vacant</i>
	<i>Siège vacant</i>
Réjean Lachance	Délégué - Produits forestiers Lachance
Mathieu Dufresne	Substitut - Forestiers Champoux
Réserve faunique	
Éric Harnois	Délégué - DG Réserve faunique Mastigouche
Yannick Dufour	Substitut - SÉPAQ

<b>Représentants des ZEC</b>	
<b>Nathalie Poitras</b>	Déléguée - Vice-présidente Zec Lavigne
<b>Julie Lachance</b>	Substitut - Employée ZEC Collin
<b>Yves Morin</b>	Délégué - Président ZEC des Nymphes
<b>Sébastien Sirard</b>	Substitut - Président ZEC Boulé
<b>Représentants des pourvoies</b>	
<b>Sébastien Borgeaud</b>	Délégué - Pourvoirie Pavillon Basilière
<b>François Trottier</b>	Substitut - nommé par la FPQ
<b>Jonathan Leblond</b>	Délégué - nommé par la FPQ
<b>Éric Richard</b>	Substitut - Pourvoirie Richard
<b>Détenteur de bail de piégeage</b>	
<b>Jean-Guy Ricard</b>	Délégué - Membre ATPQ
	<i>Siège vacant</i>
<b>Eau</b>	
<b>Michel Lambert</b>	Délégué - DG AGIR-Maskinongé
<b>Francine Trépanier</b>	Substitut - DG CARA
<b>CREL</b>	
<b>Vicky Violette</b>	Déléguée - DG CREL
	<i>Siège vacant</i>
<b>Détenteur de permis d'exploitation d'érablière</b>	
<b>Vital Deschênes</b>	Délégué – Fédération des producteurs acéricoles de Lanaudière
	<i>Siège vacant</i>
<b>Véhicules hors route</b>	
<b>Christian Lachance</b>	Délégué - Agent de liaison FCQC
<b>Stéphane Roy</b>	Substitut - Agent de liaison FCMQ
<b>Détenteur de bail de villégiature</b>	
<b>Bertrand Grenier</b>	Délégué RLTP
<b>Guy Couture</b>	Substitut RLTP
<b>Autres utilisateurs</b>	
<b>Michel Hébert</b>	Délégué - Fédération Chasseurs et Pêcheurs
<b>Marc-Olivier Guilbault</b>	Substitut - Tourisme Lanaudière

*Forêts, Faune  
et Parcs*

Québec 